

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FINANCES

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU  
DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

COMITE ITIE

GTSEC



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

MINISTRY OF MINING, INDUSTRY AND  
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

EITI COMMITTEE

WGTE

N° \_\_\_\_\_/MINFI/MINMIDT/ITIE/GTSEC

Yaoundé le 24 juillet 2025

## NOTE POLITIQUE SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR EXTRACTIF AU CAMEROUN

*(Version adoptée par le Comité ITIE le 10 juillet 2025)*

### 1. Contexte et Justification

Le secteur extractif, notamment le pétrole, le gaz, les mines et les carrières, joue un rôle crucial dans l'économie du Cameroun, représentant une part importante du Produit Intérieur Brut (PIB) et des exportations. Cependant, ces secteurs sont souvent exposés à des pratiques de corruption, ce qui entrave leur gestion efficace et durable. Les scandales de corruption, comme l'affaire Glencore, ont révélé des failles dans la gouvernance du secteur extractif, notamment dans l'attribution des licences, des contrats et pas des moindre la vente de pétrole par acheteur.

Le Cameroun, qui est pays Membre de l'ITIE depuis 2005, travaille à renforcer sa mise en œuvre de la Norme ITIE 2023, en particulier l'Exigence 2, qui impose une divulgation complète des informations liées aux processus d'attribution des contrats, des bénéficiaires effectifs, des obligations fiscales, de transparence dans la commercialisation des minerais.

*Dans ce cadre, la mise en place d'un partenariat stratégique entre le Comité ITIE-Cameroun et les structures nationales de lutte contre la corruption, telles que la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC), l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANIF), la Chambre des Comptes, ainsi que les autorités judiciaires et parlementaires (Tribunal Criminel Spécial, Commissions d'enquêtes parlementaires), l'adoption d'une Note Politique s'avère indispensable pour garantir une mise en œuvre efficace des exigences de transparence et de lutte contre la corruption.*

### 2. But de la présente Note Politique

La **Note Politique** et la **Feuille De Route** sont deux documents stratégiques utilisés dans la gestion des politiques publiques, mais qui diffèrent en termes d'objectifs, de contenu et de mise en œuvre.

- **La Note Politique** : est un document stratégique qui expose les grandes orientations politiques sur un sujet donné. Dans ce cadre, la Note Politique sur la lutte contre la corruption dans le secteur extractif au Cameroun vise à structurer la réflexion autour des grands enjeux de gouvernance, à identifier les risques de corruption et à proposer des recommandations ou des axes d'intervention.
- **La Feuille de route** : Contrairement à la Note Politique, la feuille de route est un document opérationnel qui décrit des étapes concrètes à suivre pour mettre en œuvre une politique ou une stratégie. Elle est plus détaillée que la note de politique et contient des plans d'action,

des échéances, des responsabilités et des moyens pour réaliser les objectifs fixés. En d'autres termes, une feuille de route traduit les recommandations de la Note Politique en actions concrètes et mesurables.

Le rôle du Comité ITIE, en tant que principal acteur dans la mise en œuvre de la Norme ITIE, est central dans cette démarche, et il doit collaborer étroitement avec les structures nationales de lutte contre la corruption.

### **3. Etat des lieux de la lutte contre la corruption au Cameroun et exigences de la Norme ITIE concernées**

Le Cameroun dispose d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, élaborée en 2010 avec l'appui des bailleurs de fonds et adoptée en 2011 par la CONAC. Cette stratégie vise à renforcer la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources publiques à travers des actions de prévention, de répression et d'éducation citoyen.

Par ailleurs, les exigences 2.1 à 2.5 de la Norme ITIE 2023 concernent la transparence dans la gestion des ressources extractives et la lutte contre la corruption dans le secteur extractif, en mettant l'accent sur la divulgation des informations essentielles liées à l'attribution des licences, aux contrats, à la propriété des entreprises, et aux paiements effectués par les entreprises aux gouvernements. Bien plus le Rapport ITIE 2022 fournit un état des lieux de la lutte contre la corruption aux pages 52, 53, 54, 55, 56.

#### **Exigence 2.1 : Divulgation du cadre juridique et fiscal**

Cette Exigence impose aux pays membres de l'ITIE de rendre public le cadre juridique et réglementaire régissant le secteur extractif. Cela comprend la divulgation des lois, des règlements, des politiques, et des pratiques fiscales qui affectent le secteur.

Les éléments clés de cette exigence incluent:

1. *Divulgation des lois et règlements*: Les pays doivent publier toutes les lois, décrets, et règlements concernant la gestion des ressources naturelles, y compris ceux qui régissent les attributions de licences et de contrats dans le secteur extractif.
2. *Informations sur les modalités fiscales et contractuelles*: Les entreprises doivent divulguer les types de contrats utilisés pour l'attribution des licences (par exemple, contrats de partage de production, concessions, etc.), ainsi que les termes fiscaux et financiers applicables.
3. *Rôles et responsabilités des institutions*: Les pays doivent décrire les rôles et responsabilités des différentes agences gouvernementales impliquées dans la gestion des ressources naturelles, y compris les autorités responsables de l'octroi des licences, des inspections, et de la collecte des recettes.

#### **Exigence 2.2 : Divulgation du processus d'attribution des contrats et des licences**

L'Exigence 2.2 vise à garantir la transparence dans le processus d'attribution des licences et des contrats dans les secteurs extractifs.

Les éléments clés de cette exigence incluent:

1. *Divulgation des procédures d'attribution des licences*: Les pays doivent publier les informations relatives aux processus d'attribution des licences, y compris les critères de sélection, les modalités de soumission des offres, et les conditions de renouvellement ou de révocation des licences.
2. *Critères d'attribution* : Les pays doivent divulguer les critères financiers et techniques utilisés pour évaluer les demandes de licences, y compris les critères de sélection pour les appels d'offres et autres méthodes de négociation.

3. *Écarts par rapport aux règles* : Les pays doivent identifier et divulguer tout écart important par rapport aux pratiques standard d'attribution des licences, ce qui permet de détecter les pratiques de corruption ou de mauvaise gestion.

### **Exigence 2.3 : Registre des licences accessible au public**

Cette exigence impose aux pays membres de l'ITIE de tenir un registre ou un cadastre des licences extractives, qui doit être accessible au public.

Les éléments clés de cette exigence incluent:

1. *Accessibilité du registre*: Le registre des licences doit être facilement accessible, idéalement en ligne, et mis à jour régulièrement.
2. *Informations détaillées sur chaque licence*: Chaque entrée dans le registre doit contenir des informations clés sur la licence, telles que : le titulaire de la licence, la zone géographique couverte par la licence, la durée de la licence, les conditions environnementales et sociales, ainsi que les produits extraits.
3. *Mise à jour et transparence*: Les pays doivent garantir que les informations sur les licences sont complètes, à jour, et publiées de manière transparente pour permettre aux parties prenantes de suivre l'évolution des licences octroyées.

### **Exigence 2.4 : Divulgence des contrats et accords de licence**

Cette Exigence stipule que les pays Membres doivent rendre public le texte complet des contrats et des accords de licence négociés ou modifiés après le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les éléments clés de cette exigence incluent:

1. *Divulgence des contrats* : Tous les contrats d'exploitation minière ou pétrolière, ainsi que les accords de licence négociés après cette date, doivent être publiés dans leur intégralité, y compris les termes financiers et fiscaux.
2. *Contrats existants*: Les pays sont encouragés à publier également les contrats et accords de licence existants avant cette date, pour garantir une totale transparence.
3. *Conditions contractuelles* : Les citoyens et les autres parties prenantes doivent avoir accès aux conditions des contrats, y compris les obligations environnementales et sociales des entreprises, pour pouvoir en vérifier le respect et demander des comptes si nécessaire.

### **Exigence 2.5 : Divulgence des bénéficiaires effectifs**

L'Exigence 2.5 impose la divulgation des informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises opérant dans les secteurs extractifs.

Les éléments clés de cette exigence incluent:

1. *Identité des bénéficiaires effectifs*: Les entreprises doivent divulguer l'identité des personnes physiques qui contrôlent ou bénéficient directement des revenus générés par les licences et contrats dans les secteurs extractifs.
2. *Vérification des informations*: Les informations sur les bénéficiaires effectifs doivent être vérifiables, et les entreprises doivent rendre ces informations accessibles au public.
3. *Registre des bénéficiaires effectifs* : Les pays doivent établir un registre des bénéficiaires effectifs accessible au public, qui permet de suivre la structure de propriété des entreprises opérant dans le secteur extractif.
4. *Exigences supplémentaires pour les entreprises publiques* : Les entreprises publiques, en particulier celles ayant des liens avec des entités étatiques ou des acteurs politiques, doivent également se conformer à ces obligations.

## **4. Problématiques Identifiées**

### **1. Affaire Glencore:**

L'implication de Glencore dans des pratiques de corruption au Cameroun, notamment dans le cadre de la vente de pétrole brut, illustre quelques failles dans la régulation et la surveillance des transactions dans le secteur pétrolier et minier. En particulier, l'affaire Glencore met en évidence la faiblesse de la transparence et de mécanismes de contrôle suffisamment robustes pour surveiller les transactions entre les grandes entreprises et les entreprises publiques.

Pour éviter que de tels événements ne se reproduisent, il est crucial de renforcer la mise en œuvre de la Norme ITIE 2023, notamment l'Exigence 2 de la Norme ITIE.

2. **Pas de loi spécifique sur la corruption depuis 2008, faible coordination des institutions, absence de politiques anti-corruption dans les entreprises extractives.**

## 5. Objectifs

1. **Renforcer la transparence** dans la gestion des ressources extractives, en améliorant la divulgation des bénéficiaires effectifs, des paiements et des contrats conformément à l'Exigence 2 de la Norme ITIE.
2. **Éliminer les pratiques de corruption** dans les secteurs pétrolier, gazier, minier et des carrières, en renforçant les mécanismes de gouvernance et de contrôle.
3. **Envisager de plaider pour la prise d'une Loi spécifique** pour lutter contre la corruption dans le secteur extractif.

## 6. Lutte contre la corruption dans le cadre des minerais de la transition énergétique au Cameroun

Dans le contexte actuel de la transition énergétique mondiale, les minerais critiques tels que le cobalt, le nickel et le lithium sont au cœur des enjeux géopolitiques et économiques. Ces ressources, essentielles pour la fabrication des batteries des véhicules électriques et des technologies de stockage d'énergie, prennent une importance stratégique croissante.

Le Cameroun n'est pas en reste, en effet, en marge de la 4ème édition de la Convention Internationale des Mines et Exposition (CIMEC) qui s'est tenue du 22 au 24 Mai 2024 au Palais des Congrès à Yaoundé sur le thème : « La transition du potentiel géologique à la mise en production des gisements miniers comme moyen de renforcement de la croissance économique dans la sous-région », le pays abritait en même temps, la réunion des Ministres en charge des mines des pays membres de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique( OEACP) afin de faire entendre leurs voix sur la transformation locale des minerais de la transition énergétique. Lesdits minerais sont au centre de la mise en œuvre de la norme ITIE 2023 à travers les problématiques de la transition énergétique et de la lutte contre la corruption.

### i)- **Développer une stratégie nationale pour l'exploitation des minerais de la transition énergétique**

#### **Transparence et gouvernance dans les processus d'attribution des licences**

L'attribution des licences d'exploitation des minerais de la transition énergétique doit suivre un processus clair, transparent et équitable, pour éviter tout risque. Le Cameroun, en tant que membre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), doit veiller à respecter et à renforcer les **Exigences 2.1 à 2.5** de la Norme ITIE. Ces exigences couvrent la divulgation des informations relatives au cadre juridique et fiscal, au processus d'attribution des licences, ainsi que des contrats de licence et des bénéficiaires effectifs. *L'objectif est de garantir que les attributions de licences se fassent sur la base de critères techniques et financiers clairement définies et publiés.*

#### **Mise en place d'un cadre législatif renforcé pour la valorisation des minerais**

Le Cameroun pourrait envisager de mettre en place une législation spécifique pour les **minerais de la transition énergétique** (cobalt, nickel et lithium), incluant des incitations pour la transformation locale. Cette législation doit inclure des obligations de transparence, des normes strictes en matière de responsabilité environnementale et sociale, et des mécanismes de suivi pour garantir que les revenus générés par l'exploitation des ressources naturelles profitent réellement à la population.

- **Incitations pour la transformation locale** : Le pays doit encourager la création d'infrastructures locales de transformation des minerais, en offrant des avantages fiscaux et des subventions aux entreprises locales et étrangères qui investiront dans des usines de transformation sur place.
- **Exigences de transparence pour les contrats** : Les entreprises opérant dans ces secteurs doivent publier les contrats et les termes de leurs engagements, y compris les parts de la production destinées à la transformation locale.

#### **Mécanismes de Suivi et de Contrôle Effectifs**

Pour assurer la bonne gouvernance, le Cameroun doit mettre en place des mécanismes de contrôle et d'audit indépendants des activités liées aux minerais de la transition énergétique. Ces mécanismes devront intégrer des acteurs nationaux et internationaux, afin de :

- Surveiller l'application des réglementations environnementales et sociales.
- Effectuer des audits réguliers des entreprises extractives.
- Examiner les écarts par rapport aux conditions contractuelles, en s'assurant que les entreprises respectent les engagements pris.

## **7. Proposition d'axes stratégiques**

### **Axe Stratégique 1: Divulgarion des bénéficiaires effectifs**

- **Partenariat avec CONAC, ANIF** : Le Comité ITIE-Cameroun pourrait collaborer avec la CONAC et l'ANIF pour intégrer des contrôles indépendants sur les déclarations de bénéficiaires effectifs, en veillant à ce que les entreprises respectent les exigences de transparence. Le CONSUPE pourrait également jouer un rôle en surveillant les processus d'attribution de licences et de contrats pour s'assurer qu'ils se déroulent conformément aux règles et aux exigences de transparence.
- **Création d'un registre national des bénéficiaires effectifs** : Le Comité ITIE-Cameroun, en collaboration avec les autorités compétentes, pourrait mettre en place un registre accessible au public et actualisé régulièrement des bénéficiaires effectifs, conforme à l'Exigence 2.5.

### **Axe Stratégique 2: Renforcement des mécanismes de contrôle et de sanction**

- **Collaboration avec les tribunaux (droit commun et spécial)**: Le Comité ITIE-Cameroun pourrait travailler en partenariat avec les tribunaux, pour garantir que toute tentative de corruption dans les secteurs extractifs soit rapidement traitée.
- **Commissions d'enquête parlementaires** devraient également être impliquées dans l'examen des rapports ITIE et la prise en charge des irrégularités.
- **Suivi des paiements et des redevances** : Avec l'aide de l'ANIF, de la Chambre des comptes et de la CONAC, il serait possible de mettre en place des audits réguliers des paiements effectués par les entreprises extractives aux gouvernements, en particulier les paiements de taxes, royalties et redevances, pour garantir leur traçabilité et leur transparence.

### **Axe Stratégique 3: Adoption et application d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption actualisée**

- **Renforcement de la collaboration avec la CONAC et l'ANIF** : Le Comité ITIE-Cameroun pourrait renforcer sa coopération avec la CONAC et l'ANIF pour intégrer des mécanismes spécifiques dans les processus d'attribution des licences et des contrats. Ces

structures pourraient jouer un rôle de surveillance et de contrôle pour prévenir la corruption dans l'octroi des contrats et des licences. Ladite collaboration pourrait également permettre d'envisager une loi de lutte contre la corruption spécifique au secteur extractif.

- **Incitation des entreprises pétrolières, gazières et minières à systématiser l'internalisation des politiques anti-corruption .**
- **Implication des autorités judiciaires et des commissions parlementaires :** En collaboration avec les tribunaux et les Commissions d'enquête parlementaires, le Comité ITIE-Cameroun pourrait plaider pour la divulgation des contrats et des licences, pour garantir qu'ils sont exempts de pratiques corruptives. Cela renforcerait la responsabilité des autorités compétentes dans l'adjudication des contrats.

#### **Axe Stratégique 4: Communication et sensibilisation**

- **Partenariat avec la société civile et les médias :** Le Comité ITIE-Cameroun pourrait intensifier ses partenariats avec les organisations de la société civile et les médias pour mettre en lumière les enjeux de transparence dans le secteur extractif. Des campagnes nationales de sensibilisation devraient être lancées pour informer le public des conséquences de la corruption et de l'opacité dans ces secteurs cruciaux.

### **8. Résultats attendus**

1. Réduction des cas de corruption dans le secteur extractif.
2. Création d'un registre transparent et accessible des bénéficiaires effectifs, géré en coopération avec la CONAC, l'ANIF et les autres acteurs institutionnels.
3. Conformité accrue des entreprises, y compris les multinationales et les entreprises chinoises, aux exigences de la Norme ITIE.
4. Renforcement de la confiance publique dans la gestion des ressources naturelles du Cameroun.

### **9. Indicateurs de performance**

1. Nombre d'entreprises ayant divulgué leurs bénéficiaires effectifs.
2. Nombre d'entreprises ayant internalisé les politiques de lutte contre la corruption.
3. Réduction des cas documentés de corruption dans le secteur extractif.
4. Publication de contrats et paiements conformément à la Norme ITIE.

### **10. Conclusion**

La mise en œuvre de la Norme ITIE au Cameroun constitue une opportunité majeure pour renforcer la transparence et la responsabilité dans la gouvernance des secteurs pétrolier, gazier, des mines et carrières. En collaborant étroitement avec les structures nationales de lutte contre la corruption, telles que la CONAC, l'ANIF, le CONSUPE, ainsi qu'avec les tribunaux, le Cameroun pourrait mettre en place une stratégie efficace pour lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance de ses ressources extractives. Cela favorisera une gestion plus équitable et plus bénéfique pour l'ensemble de la population, tout en contribuant au développement durable du pays.